

RECOMMANDATIONS PATRONALES

1 Reformes institutionnelles et techniques

❖ *Restructuration judiciaire*

- Restaurer la sécurité (des affaires) judiciaire, conditions sine qua none à l'investissement ;
- Prévoir dans le statut des magistrats, en cours d'élaboration, des sanctions disciplinaires en cas de manque de respect de leurs devoirs ;
- Limiter à trois (3) années de salaires le montant de dommages et intérêts dans les procès en matière sociale ;
- Mettre en place les mécanismes de concertation entre le **CNPT** (Conseil National du Patronat Tchadien), le barreau, l'ordre des huissiers et le ministère de la justice en vue d'échanger sur les difficultés du moment ;
- Rendre opérationnel et de façon permanente, le tribunal de Commerce de Ndjamena bloqué depuis deux (2) ans afin de lui permettre de régler les contentieux qui lui sont soumis dans le délais
- Recourir à l'arbitrage avant toutes procédures judiciaires conformément au système **OHADA** (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) ;
- Rappeler les Huissiers au strict respect des textes relatifs aux voies d'exécutions et aux immunités des intuitions internationales, régionales et sous-régionales en organisant régulièrement des séminaires de sensibilisations ;
- En cas de contentieux fiscal, exiger un montant unique de 10% de garantie bancaire avant enrôlement par le juge, afin d'éviter de bloquer les ressources de l'entreprise.

❖ *Reformes institutionnelles*

- Recentrer la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et d'Artisanat dans sa mission originelle d'interface entre l'Etat et le secteur Privé ;
- Actualiser le Code du travail pour prendre en compte la spécificité des certains secteurs d'activités (le secteur de la sécurité privée par exemple) ;
- Redynamiser le **FODEP** (Forum de Dialogue Etat-Secteur Privé) afin qu'il soit un cadre réel de concertation permettant à tous les acteurs de dialoguer et de coopérer ;
- Renforcer les capacités organisationnelles et de gestion des organes chargés de la promotion du Secteur Privé en mobilisant des ressources financières, matérielles et humaines ;
- Mettre en place une loi Anti-corruption ;

- Instaurer un comité de développement économique interministériel pour traiter de l'amélioration du climat des affaires ;

2 Reformes d'ordre fiscal

- Examiner minutieusement les lois à incidence financière et planifier des modalités d'entrée en vigueur et d'application plus souples afin d'aider les entreprises à prospérer et à exercer pleinement leurs activités ;

❖ *Résister au harcèlement fiscal*

- Afficher une politique déterminée de prévention de la corruption afin qu'il soit clair pour tous que l'entreprise n'entend ni accéder aux sollicitations indues, ni céder aux menaces ;
- Renforcer la rigueur de toutes les opérations déclaratives fiscales et douanières afin de ne jamais prêter le flanc des entreprises à des sollicitations indues lors des opérations de contrôles ;
- Instaurer un numéro vert, un point focal et une adresse mail auprès du ministère de la bonne Gouvernance pour permettre aux opérateurs économiques de dénoncer systématiquement tous les abus des agents de l'Etat ;

❖ *Renforcer le code général des impôts*

- Procéder à la mise à jour de l'actuel Code général des impôts en intégrant les différentes lois de finance (le Code actuel date de 2006 alors que plusieurs lois de finance ont été adaptées jusqu'à nos jours : 2007, 2008, 2009, 2010, 2011) ;
- Traduire en termes simples le moyen de liquider les différents impôts mise à la charge du contribuable ;
- Réduire le taux de l'impôt sur les sociétés en restant dans la marge des Etats membre de **CEMAC** (Communauté Economique et Monétaire des Etats d'Afrique Centrale) ;
- Mettre en place une commission mixte impôts/ Secteur Privé en vue de clarifier les interprétations divergentes des textes à contestations.
- Mettre en place l'arsenal de texte qui rendra l'appartenance au secteur informel plus chère que l'appartenance au secteur formel ;
- Supprimer l'intervention dans les entreprises, des entités autres que la Direction Générale des Impôts et des Douanes ;
- Rendre déductible d'impôt l'épargne et les cotisations pour retraite complémentaire afin d'accroître les ressources longues des banques ;
- Supprimer la TVA sur le gazole utilisé pour la production de l'énergie ;

- Réduire l'impôt minimum forfaitaire de 1,5% à 0,5% et permettre de le compenser avec des mesures autres que l'impôt sur les sociétés, c'est-à-dire autoriser le remboursement sur d'autres taxes dues à l'Etat, afin d'éviter d'aggraver les problèmes de trésorerie pour les entreprises déjà en difficulté;
- Rendre la taxe aéroportuaire de manière sensible : ramener celles sur le fret aérien à une hauteur maximale de 5%, au lieu de 40% en moyenne actuellement pour encourager le développement commercial ;

❖ *Promotion de civisme fiscal*

- Adapter la fiscalité au contexte socio-économique et en faire un levier incitatif par rapport aux secteurs prioritaires ;
- Elaborer une politique volontariste en matière de fiscalité de développement qui devrait définir les grands axes d'une fiscalité résolument tournée vers la promotion des initiatives privées ;
- Eviter les sanctions et autres pénalités qui sont infligées aux contribuables en cas d'incapacité de régler les sommes dans les délais légaux ;
- Installer un Conciliateur ou un Médiateur fiscal compétent pour l'examen des litiges de toute nature, portant sur un différend persistant entre l'administration fiscale et le contribuable, sur l'assiette, le recouvrement, le contentieux et le contrôle ;
- Elaborer un Code de procédure fiscale et une charte des contribuables ;
- Instaurer une publicité régulière des textes fiscaux et des périodiques en matière fiscale et douanière ;

3 Reformes économiques

❖ *Développement des services financiers*

- Assainir les finances publiques avec un accent particulier sur le règlement des arriérés de paiement intérieurs qui immobilisent les ressources des opérateurs économiques
- Mettre en œuvre l'ensemble des mesures permettant de réduire les risques bancaires afin d'abaisser les taux d'intérêt et de simuler les crédits ;
- Promouvoir la culture d'assurance à travers des publicités et des campagnes de sensibilisations ;
- Rendre obligatoire l'assurance des marchandises à l'importation en appliquant le décret 7366 de 1985 ;
- Assurer la formation des magistrats relative au Code **CIMA** (Conférence Internationale des Marchés d'Assurance) ;

- Procéder au dégrèvement fiscal du taux d'assurance maladie (20% actuellement pour encourager les couvertures médicales des employés dans le cadre de la politique sociale du Gouvernement ;

❖ *Reforme du secteur de la micro finance*

- Résoudre le problème d'impunité pour permettre aux **EMF** (Etablissement de Micro Finance) de recouvrer les impayés, gages de survie et de prospérité des activités ;
- Mettre en œuvre la Stratégie Nationale de la Micro finance qui serait le point de départ de la professionnalisation et du respect de chaque acteur dans le domaine ;
- Vulgariser le règlement **CEMAC** et les règlements **COBAC**(Commission Bancaire de l'Afrique Centrale) pour leur appropriation par tous les **EMF** ;
- Recentrer le Ministère des Micro finances sur ses attributions régaliennes ;

4 Reformes douanières

- Négocier et mettre en place les instruments de coopération internationale de lutte contre la fraude douanière ;
- Veiller à l'application stricte de la loi ;
- Réorganiser les visites d'inspection et de descente sur le terrain ;
- Mettre en place un circuit accéléré pour les importateurs du secteur formel afin qu'ils bénéficient d'une contrepartie par rapport au respect de la réglementation douanière et à la qualité des documents présentés (facture commerciale, ADV-Veritas, etc.) ;
- Initier un plan de formation et de perfectionnement du personnel déjà en place ;
- Recruter du personnel formé et doté de moyens matériels suffisants ;
- Limiter les amendes infligées aux entreprises à un montant maximal équivalant à 2% du chiffre d'affaires ;
- Honorer les engagements de l'Etat vis-à-vis des entreprises et, en cas d'irrespect, permettre aux opérateurs d'avoir recours à un médiateur ;
- Remettre en place le cheque trésor pour servir de compensation en créant un guichet unique pour les marchés fiscalisés, situés au niveau des lignes de dédouanement ;

5 Autres reformes

❖ *Reformes industrielles*

- Soumettre toutes les stations services aux exigences d'un cahier des charges tenant compte des normes sécuritaires et environnementales ;
- Exiger la formation du personnel des Stations en techniques de manipulation des produits pétroliers ;
- Plafonner les droits d'enregistrement des marchés à 150 millions de CFA pour les Bâtiments et Travaux Publics ;

- Instaurer un guichet unique pour le traitement des décomptes travaux afin de réduire les délais de paiement ;

❖ *Promotion du secteur touristique*

- Ramener les taxes sur les billets d'avion à une hauteur maximale de 5% au lieu de 40% en moyenne actuellement pour vendre davantage la destination TCHAD ;
- Développer les infrastructures d'accueil dans les régions à haute potentialité touristique ;
- Développer la culture d'accueil au sein du Ministère de l'Intérieur ;

❖ *Reformes dans les NTIC*

- Inclure dans les nouvelles lois de télécoms la possibilité d'utiliser aussi bien le satellite que la fibre optique pour l'acheminement du trafic Internet et de la communication internationale, stimulant ainsi la concurrence entre ces deux (2) supports. Cela sécuriserait également le trafic en cas d'incident de l'un d'entre eux ;
- Rendre possible l'utilisation de la fibre optique à tous les opérateurs agréés par l'**OTRT** (Office Tchadien de Régulation des Télécommunications) ;
- Insuffler une vraie dynamique de progrès au secteur de télécoms en favorisant, dans des endroits nécessaires l'utilisation du Wi-max (par exemple : le 3G pour permettre au plus grand nombre d'utiliser aisément l'Internet haut débit ;
- Autoriser les opérateurs de téléphonie mobile à proposer le haut débit Internet à travers l'installation des lignes spécialisées (Internet Service Provider) aux entreprises qui le souhaitent ;
- Permettre aux opérateurs de téléphonie mobile, en fonction de leur part, d'être présent dans le conseil d'administration de la Société d'Infrastructures de Transmission des Communications électroniques par fibre optique du TCHAD (SITCOM TCHAD) ;
- Doter le **SITCOM** (Société d'Infrastructures de Transmission des Communications électroniques par fibre optique du TCHAD) d'un vrai statut PPP : Partenaire Public Privé, permettant ainsi aux acteurs de l'industrie d'avoir un regard sur la gestion de la nouvelle société ;
- Défisicaliser l'importation des produits télécoms et informatiques pour faciliter les investissements de ce secteur et permettre à la population de s'accaparer les NTIC à l'instar de tous les pays émergents ;
- **Le FRDT** (Fond des Recherches pour le Développement des Télécoms) pourrait permettre la création d'un Institut Supérieur de formation aux métiers de télécoms et des NTIC au Tchad, cet Institut disposerait des moyens conséquents (1,5 milliard de budget annuel au titre de FRDT) ;

❖ *Des contrats dans le cadre des accords bilatéraux et multilatéraux*

- Impliquer les entreprises nationales dans la réalisation des grands projets avec des organisations internationales ou des pays tiers en leur accordant une part conséquente dans la mise en œuvre de ces projet ;
- Exiger des ces partenaires la formations des employés qui participent à la réalisation de ces projets afin d'assurer le transfert de compétences vers les entreprises nationales
- Exiger le transfert de compétences technologiques, techniques et la maintenance aux entreprises nationales travaillant sur le projet ;

❖ **Actions spécifiques**

- Rendre accessible l'énergie en augmentant l'offre et en baissant le coût par la suppression des taxes sur les matériels destinés à produire de l'énergie ;
- Rechercher un autre port (Cotonou, Port Soudan, etc.) pour mettre en concurrence le Port de Douala afin de faire baisser la surenchère actuellement pratiquée ;
- Créer une école d'ingénierie dans l'ingénierie en électromécanique, pétrole et mines ;
- Initier des subventions directes aux entreprises pour relancer l'investissement privé ;
- Fournir des infrastructures de taille et de qualité pour faciliter les échanges internes et transnationaux ;
- Garantir les infrastructures sociales adéquates pour avoir une main-d'œuvre qualifiée et en bonne santé afin de réduire le coût de la prise en charges de la main d'œuvre par les entreprises ;
- Mener une politique de substitution aux importations par des productions locales afin d'augmenter les offres d'emploi à destination des jeunes et faire baisser le chômage ;
- Généraliser le système d'appel d'offre et ramener les marchés gré à gré à 10% en valeur et en nombre ;
- Mettre en place une politique d'attribution de bourse pour formation adaptées au besoin de l'économie tchadienne ;
- Mettre en place des instituts de formation professionnelle adaptés aux besoins du pays